**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 20 (1875)
**Heft:** 6

## Inhaltsverzeichnis

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6. Lausanne, le 11 Mars 1875. XXe Année.

SOMMAIRE. — **De l'amélioration du tir.** Rapport à la sous-section de Lausanne. — **Effectif en temps de paix de quelques armées étrangères** (avec une planche). — **Revue critique de l'étranger. — Bibliographie.** *Ecole théorique et pratique d'orientation militaire à l'usage des troupes de toutes armes*, par A. de Vaucresson. — **Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **Le bronze-acier du général d'Uchatins. — De quelques traités récents sur la fortificatien. — Sur les manœuvres de la cavalerie allemande. — Quelques mots sur l'emploi utile des mines dans les forts d'arrêt et dans les forts de camps retranchés. — Mousqueton de cavalerie. — Tir de Winterthour. Bibliographie.** *Geschichte der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, von R. Wagner, Hauptmann; — *Geschichte des Bombardements von Schlettstadt und Neu-Breisach*, im Jahre 1870, von Paul Wolf, Hauptmann; — *Etude sur l'effet utile du tir; Sur la probabilité du tir des bouches à feu et la méthode des moindres carrés*, par E. Jouffret. — **Nouvelles et chronique.**

---

## DE L'AMÉLIORATION DU TIR.

Rapport présenté à la sous-section de Lausanne, par M. le major *Gabriel Gaulis*, rapporteur de la commission désignée pour étudier cette question.

Si nous n'avions, pour répondre aux questions que soulève ce sujet, qu'à rechercher les moyens d'augmenter l'habileté individuelle de chaque tireur, nous n'aurions que bien peu de choses à dire, car l'habileté individuelle résulte de l'exercice souvent renouvelé du tir pratiqué avec de bonnes armes et de bonnes munitions et d'après de bons principes.

Pris à ce point de vue rétréci, notre rapport se bornerait à dire : Donnez aux hommes une bonne instruction, de bonnes armes, fournissez-leur des munitions à bas prix, procurez des emplacements de tir suffisants, rendez obligatoires des exercices de tir nombreux; en un mot, mettez au budget militaire une très forte somme pour le tir et vous arriverez à former d'habiles tireurs. Ces propositions étant de vrais axiomes, des vérités qui courent les rues, elles méritent à peine qu'on s'y arrête, il suffit presque de les mentionner. Et cependant nous rappelons ces vérités parce que nous estimons que, même dans les limites restreintes de nos budgets et des sacrifices que doivent s'imposer les tireurs, beaucoup d'hommes, d'officiers surtout, faisant partie de l'armée active négligent cette branche importante de leurs connaissances militaires.

L'autorité elle-même, qui a paru vouloir favoriser le développement des sociétés de tir n'est peut-être pas exempte de toute critique dans le rigorisme dont elle use à l'égard des sociétés, qui, gênées par des difficultés matérielles, n'observent pas au pied de la lettre les prescriptions qui leur sont imposées pour avoir droit au subside, lors même que celles-ci travaillent dans l'esprit de ces prescriptions avec zèle et intelligence.

L'instruction des officiers, sous-officiers et soldats au point de vue du tir paraît devoir être notablement améliorée avec l'application de la loi sur l'organisation militaire fédérale qui entre maintenant en vigueur; nous avons remarqué avec une vive satisfaction dans cette loi la disposition qui oblige *tous* les officiers nouvellement nommés à